

PROJET DES VERTS 2007

«ENSEMBLE, INVERSONS LA TENDANCE»

Sommaire :

- 1) Tableau présentant les grands changements de politiques publiques souhaités par les Verts p.2 à 3
- 2) Détail des mesures proposées par les groupes de travail p.4 à 27

Se réappropriier les grands choix de société, Redistribuer les richesses, Reconvertir l'économie et Relocaliser les activités

Pour réduire l'empreinte écologique du Nord et améliorer la qualité de la vie	Pour un processus de rupture avec les logiques génératrices des inégalités sociales, économiques, territoriales et géopolitiques	Pour une société véritablement démocratique et le plein exercice de la citoyenneté
<p>Sortie du nucléaire en 2030 Sortie progressive du nucléaire en fermant les centrales après trente ans de fonctionnement Abandon d'ITER, de l'EPR et de la filière MOX Reconversion du centre de retraitement de la Hague Refus de l'enfouissement irréversible des déchets et fermeture du site de Bures Réorientation des crédits de la recherche publique sur l'énergie</p> <p>Maîtrise de l'énergie Augmentation du rendement global du système énergétique français à 75% Augmentation de la part d'électricité produite par les ENR à 50%</p> <p>Division par quatre de l'émission de gaz à effet de serre d'ici 2030 Réduction de la part des combustibles fossiles dans la production d'électricité Mise en place de plans décentralisés de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Plan d'urgence pour les transports Saisie des autorités de Bruxelles d'un memorandum Mise en place d'un collectif budgétaire Adoption d'une loi sur l'organisation du travail Lancement d'un débat public européen et national sur le service public des transports</p> <p>Réforme globale du système de santé Une Loi d'Orientation pour la Refondation du Système de Santé : Régime Obligatoire et Universel basé sur le principe de solidarité</p>	<p>Priorité au logement pour Tou-te-s Opposabilité le droit au logement Plan national de lutte contre l'insalubrité Construction de 200 000 logements sociaux Obligation réglementaire du respect du taux de logement social minimum obligatoire Réquisition foncière dans les communes qui n'appliquent pas le taux de 20%</p> <p>Lutte contre la pauvreté et l'insécurité sociale Rétablissement Durée légale du temps de travail sera rétablie à 1600 heures Formation professionnelle de 1600 heures sur la vie Création d'une prime salariale pour les premières heures des temps partiels Salaire d'un mi-temps au niveau du SMIC horaire Augmentation du RMI et de l'ASS d'environ 50 % sur 5 ans RMI à toute personne de 18 à 25 ans Contrat d'activité Modulation de la durée légale de travail à partir de 55 ans Durée légale de cotisations pour la retraite à taux plein à 40 ans</p> <p>Mesures fiscales pour aller vers une société plus juste, plus équitable, plus solidaire et plus écologique Rétablissement du taux d'imposition sur le revenu à</p>	<p>Vers la 6^{ème} République Etablissement d'un régime parlementaire Instauration de la proportionnelle aux législatives Un référendum d'initiative populaire et un droit d'initiative législative par voie de pétition La reconnaissance des langues minoritaires Représentativité des citoyens et des élus locaux. Fédéralisme Différencié Pour un mandat unique et limité dans le temps</p> <p>La garantie des libertés fondamentales et la lutte contre les discriminations Numerus clausus pour la détention Abrogation des lois liberticides Renversement complet de la charge de la preuve en matière de discrimination Egalité d'accès à la santé Egalité des droits contrôlée par des outils statistiques sur les discriminations Lutte contre les violences faites aux femmes, création d'un ministère des droits de la femme Mariage et adoption pour les couples de même sexe et reconnaissance des formes diverses de parentalité Réintégration dans l'espace politique et juridique commun les politiques en direction des personnes en situation de handicap</p>

<p>Conseil Régional de Santé</p> <p>Une Loi pour la protection de l'alerte et de l'expertise Haute Autorité de l'Expertise</p> <p>Pour une agriculture respectueuse de l'être humain et de la nature Lancement d'Etats généraux Création d'un Haut Comité de l'Alimentation Arrêt de toute culture d'OGM et de l'usage de tout produit systémique Objectif de voir l'agriculture biologique représenter 10 à 15 % en 2012</p> <p>Protéger les terres agricoles de la pression du marché foncier urbain, touristique et résidentiel Aide aux petites exploitations " hors normes " Remise en vigueur un vrai contrôle des structures pour contrer l'agrandissement des exploitations existantes Mise en place une politique volontariste de protection et de restauration des sols dans le cadre de la loi DTR</p> <p>Changer la relation à la nature Création du corps A de l'environnement Loi de verdissement des politiques sectorielles Plan éducation à l'environnement et à la nature (EDEN) Loi sur la protection animale</p> <p>Stopper toute perte de diversité biologique d'ici 2010 Loi de protection de la nature</p> <p>Loi sur l'eau</p> <p>Loi d'orientation foncière et des sols Outil réglementaire visant à lutter contre l'inflation et la spéculation foncière des terrains en mutation Réforme des établissements publics fonciers régionaux Taxation les plus-values foncières</p> <p>Loi des ressources urbaines sociales et écologiques Protection et préservation des centres urbains européens historiques Plans Locaux d'Urbanisme "contextuels" privilégiant la qualité des formes urbaines par les gabarits et l'équilibre entre bâti et espaces naturels Suppression des COS</p>	<p>leur niveau de l'an 2000 Suppression des niches fiscales sans intérêt écologique Part supplémentaire de la taxe professionnelle assise sur «l'empreinte écologique» Extension du principe pollueur-payeur Ecologisation des 4 taxes locales</p> <p>Economie Sociale et Solidaire et Service Public : le choix d'une société d'égalité, de solidarité et de citoyenneté Soutien aux acteurs et au secteur. Création de chambres consulaires dédiées à l'ESS Développement de l'épargne solidaire et des fonds gérés selon les principes de l'investissement socialement responsable Intégration de l'ESS dans les programmes scolaires du secondaire et de l'université Promotion de la conversion en SCOP</p> <p>Alternative à la mondialisation libérale Reconnaissance du droit des pays et des grandes régions du Sud à leur souveraineté alimentaire Interdiction les aides aux exportations déstabilisatrices Mise en place des prix rémunérateurs Augmentation de 150 % de l'aide publique au développement pour la mandature 2007 à 2012 Concentration de l'aide sur les PMA et les besoins fondamentaux Suppression du " domaine réservé " du Président de la République Création d'un congé solidaire Abrogation de la dette des PMA Abrogation de l'article 4 de la loi du 23 février sur le rôle positif du colonialisme Mise en place d'une Commission d'historiens</p>	<p>Sortie de l'immigration de la tutelle du ministère de l'intérieur et de sa vision policière Droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers pour toutes les élections Droit d'asile Citoyenneté de résidence européenne Régularisation globale de tous les sans-papiers Droit de vivre en famille Liberté de circulation et sécurisation du séjour pour les étrangers en France Abrogation totale de la double peine</p> <p>Vers le pluralisme, l'indépendance et la liberté des médias et des outils de communication Mesures anti-concentration des médias Suppression de la publicité sur les chaînes publiques et taxation de la publicité au profit d'un renforcement du service public et des télévisions non commerciales Usage des standards ouverts et promotion des logiciels libres dans les administrations</p> <p>Une politique de l'éducation en rupture avec l'idéologie de la compétition et garante du développement personnel dans le respect des diversités Contre les inégalités scolaires dès le primaire Suppression des classes préparatoires et intégration des grandes écoles dans les structures P.R.E.S. (Pôles de recherche et d'éducation supérieur) Plan de développement de l'initiative et de l'innovation pour la réussite scolaire Relance des partenariats avec les mouvements d'éducation populaire et les acteurs culture</p>
--	--	---

PROJET 2007

Repenser la politique énergétique

1) Sortie du nucléaire en 2030

Nous ne pensons pas que le nucléaire puisse répondre aux grands enjeux énergétiques de notre siècle. De plus, il représente un risque grandissant avec la menace accrue des actes de malveillance et le danger que fait peser la prolifération sur la paix internationale.

Tout comme pour deux autres pays de l'Union européenne, l'Allemagne et la Belgique, nous estimons qu'une programmation de sortie du nucléaire s'impose.

Objectifs à atteindre pour 2030 :

- **Sortie progressive du nucléaire en fermant les centrales après trente ans de fonctionnement.** Fessenheim serait fermée en 2008, Civaux et Chooz en 2030. Cette mesure sera accompagnée d'un audit général de sûreté du parc pour permettre d'identifier les premiers réacteurs à arrêter prioritairement.

- **Abandon d'ITER, de l'EPR et de la filière MOX.**

- **Reconversion du centre de retraitement de la Hague.**

- **Refus de l'enfouissement irréversible des déchets et fermeture du site de Bures**

- **Réorientation des crédits de la recherche publique sur l'énergie** (actuellement 90% du budget est consacré au nucléaire et moins de 2% aux énergies renouvelables !):

1/3 à la sobriété et l'efficacité énergétique

1/3 aux énergies renouvelables

1/3 aux énergies conventionnelles avec priorité à l'amélioration des performances dans l'usage des hydrocarbures, ainsi qu'à la sûreté, la gestion des déchets et le démantèlement des installations nucléaires

2) Maîtrise de l'énergie

Nous partons du constat qu'il faut renverser notre regard habituel sur l'énergie. Il est évident qu'en amont, nous devons consommer mieux et moins avant de se poser la question des moyens à mettre en oeuvre pour la production.

Nous proposons une loi d'orientation sur la maîtrise d'énergie qui aurait pour principes conducteurs aux objectifs à atteindre pour 2030:

La sobriété énergétique qui consiste à supprimer les gaspillages absurdes et coûteux à tous les niveaux de l'organisation de notre société et dans nos comportements individuels. Elle répond à l'impératif de fonder notre avenir sur des besoins énergétiques moins boulimiques, mieux maîtrisés, plus équitables. Elle s'appuie sur la responsabilisation de tous les acteurs, du producteur au citoyen

L'efficacité énergétique qui consiste à réduire le plus possible les pertes par rapport à la ressource utilisée. Le potentiel d'amélioration de nos bâtiments, de nos moyens de transport et des appareils que nous utilisons est en effet considérable : il est possible de réduire d'un facteur 2 à 5 nos consommations d'énergie et de matières premières à l'aide de techniques déjà largement éprouvées

Les énergies renouvelables. Les actions de sobriété et d'efficacité réduisent nos besoins d'énergie à la source. Le solde doit être fourni à partir d'un bouquet d'énergies renouvelables. Bien réparties, décentralisées, ayant un faible impact sur l'environnement, les énergies renouvelables (solaire, hydraulique, éolien, biomasse...)

sont les seules qui permettent d'équilibrer durablement nos besoins en énergie avec les ressources de notre planète.

Un projet de loi d'orientation de l'énergie fixe les grands objectifs pour l'horizon 2030 et les moyens pour y parvenir :

Objectifs à atteindre pour 2030 :

- **Augmentation du rendement global du système énergétique français à 75%** (contre environ 45% aujourd'hui) par une diminution des pertes dues à la production et au transport (Eprimaire-Efinale) et à l'utilisation (Efinale-Eutile)

- **Augmentation de la part d'électricité produite par les ENR à 50%**

- **Définition du programme pluriannuel d'investissement** sur la base : 1/3 sobriété, 1/3 efficacité, 1/3 ENR

3) Division par quatre de l'émission de gaz à effet de serre d'ici 2030

Plan de lutte contre le dérèglement climatique et la dépendance pétrolière.

Les transports constituent un enjeu majeur du point de vue de notre dépendance pétrolière (65% des produits pétroliers) et de l'émission de gaz à effet de serre (28% d'émission de CO₂, en augmentation de 21% entre 1990 et 2001). Au niveau européen, pour le transport des marchandises, la route représente 44% contre 8% pour le rail. La prédominance

de la route est encore plus marquante pour les passagers, le transport routier représentant 79% tandis que le transport aérien s'apprête à dépasser le chemin de fer qui plafonne à 6% !

La nouvelle politique doit répondre aux défis urgents posés par la crise énergétique. Elle couvre l'ensemble des politiques nationales, non seulement transport et énergie, mais également habitat, aménagement du territoire, agriculture, industrie, tourisme...

Réduction de la part des combustibles fossiles dans la production d'électricité.

L'adoption d'un nouveau projet de loi d'orientation sur l'énergie en début de mandature définit la **mise en place d'un scénario de maîtrise de l'énergie** (sobriété + efficacité) permettant de **stabiliser, puis de réduire à l'horizon 2050 notre consommation d'énergie primaire à 50%**. Couplé au **développement des énergies renouvelables qui fourniront près de la moitié de l'électricité produite en 2030**, il permet de réduire considérablement le recours aux sources d'énergie fossile (pétrole, charbon, gaz) dans ce secteur.

Mise en place de plans décentralisés de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Concernant la politique d'économies et d'utilisation rationnelle de l'énergie, adoption obligatoire de plans décentralisés

de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour chaque niveau de collectivité (au minimum régions et communes - voire collectivités de communes) avec attribution de quotas d'émissions et d'objectifs de réduction. L'objectif étant que toutes les collectivités se sentent concernées et participent à l'effort.

La redéfinition d'un plan climat plus ambitieux qui englobe la totalité du secteur industriel et ne tolère plus aucune exception comme c'est actuellement le cas... en commençant par une prise en compte dans le prix des produits de grande consommation de leur part dans l'émission de GES (notamment via les transports induits)

Un plan d'urgence pour les transports est mis en oeuvre dès le début de la mandature pour rattraper le retard très important pris par le secteur ferroviaire vis-à-vis de la route, de réduire la demande de transports par la réduction des déplacements contraints

Saisir les autorités de Bruxelles d'un mémorandum comprenant une série de mesures à mettre en oeuvre au niveau européen L'explosion des mobilités se traduit à l'échelle européenne et une bonne partie des décisions majeures relatives aux transports se prennent désormais à Bruxelles. Il apparaît donc essentiel de s'engager avec détermination sur une concertation européenne :

- Création d'un service public ferroviaire européen
- Financement prioritaire d'infrastructures ferroviaires
- Harmonisation sociale par le haut
- Harmonisation de la fiscalité sur le gazole
- Tarification de la route intégrant les coûts externes
- Plan de reconversion pour les personnels des centrales et les routiers
- Accélération de la réduction des normes de pollution (locale et GES) applicables aux véhicules (2RM, voiture individuelle, camion), étiquetage des véhicules individuels, des deux roues motorisés et des camions en fonction de leur niveau de pollution (pollution de l'air locale et contribution aux GES) permettant aux collectivités d'appliquer des règles restrictives aux véhicules les plus polluants, et incitatives aux moins polluants, reclassement des 4x4 parmi les véhicules utilitaires légers, et donc l'application des règles les concernant

Mise en place d'un collectif budgétaire redéployant les financements affectés pour les autoroutes au transport ferroviaire. Abandon des projets d'autoroutes A51 (Grenoble-Sisteron), A24 (Amiens-Belgique), A837 (Marais Poitevin) et de plusieurs projets en IDF. Maintien des autoroutes existantes dans le giron public

Mise en place d'une redevance pour les poids lourds (RPLP) sur le réseau non-

concedé, qui alimentera l'Agence de Financement des Infrastructures terrestres (AFITF). Dans un contexte de forte hausse du gazole, des mécanismes doivent être trouvés pour que les hausses des coûts du transport routier soient répercutés sur les chargeurs.

Doublement des budgets consacrés à l'investissement en faveur des transports collectifs urbains et des Trains Interrégionaux (TIR) et attribution d'une part de la TIPP au fonctionnement des transports des collectifs urbains

Attribution d'une part de la taxe sur le gazole au financement d'un fond de reconversion des routiers et d'aide au reclassement des personnels du monde de l'automobile

Création d'un fond national d'aide à l'innovation en matière de mobilité, chargé de la promotion des modes alternatifs de transport : co-voiturage, auto-partage, locations de vélos, PDE, centrales de mobilité, etc. et création d'un "chèque transport" favorisant l'utilisation par les usagers des modes alternatifs à la voiture en solo

Révision des lois concernant l'aménagement du territoire afin de réduire et de pénaliser l'étalement urbain et favoriser la rénovation urbaine compacte autour des réseaux de transport collectif

Adoption d'une loi sur l'organisation du travail (et notamment du temps de

travail) incitant à diminuer les trajets, temps de déplacements (télétravail, semaine de 4 jours, etc.), et à favoriser aux déplacements hors heure de pointe

Mise en place d'une réglementation encadrant la publicité pour les véhicules automobiles, au même titre que celle existant sur le tabac et l'alcool

Lancement d'un débat public européen et national sur le service public des transports; démocratisation (participation des usagers aux processus de décision) et financement et définition d'un service public ferroviaire européen,

Réduction de la vitesse de circulation sur les routes et autoroutes ; le bridage des moteurs neufs, la création d'un "code de la rue" à la belge, inscrit dans le code de la route, et définissant les règles applicables en ville ; le renforcement de la politique de sécurité routière et de répression de la délinquance routière ; la décentralisation aux collectivités de l'intégralité des politiques de stationnement (y compris verbalisation)

Passer d'une logique de soin à une logique de santé. Lier santé et environnement

1) Réforme globale du système de santé

Au début du XXème siècle, on mourait principalement de maladies infectieuses. Aujourd'hui les principales causes de mortalité et de morbidité sont les maladies de civilisation : maladies dégénératives (cancers, maladies cardiovasculaires, Alzheimer...), allergies, obésité et diabète, maladies mentales.... Ces « nouvelles épidémies » ne sont que partiellement la conséquence du vieillissement de la population. Avec les accidents, les suicides et l'alcoolisme, elles ont en commun d'être fortement liées aux nouveaux modes d'existence (alimentation, sédentarisation, stress, mauvaise qualité des relations...), aux conditions de travail et à la dégradation de l'environnement. Même mieux maîtrisée, tout du moins dans les pays du Nord, la menace infectieuse n'a cependant pas disparu, qu'il s'agisse du SIDA, de la tuberculose ou du risque de grippe aviaire. Elle a évolué également vers la chronicité et est aussi largement tributaire de l'environnement social et culturel. Notre système de santé n'arrive pas à faire face à ces enjeux, car il repose sur une équation dépassée : santé = soin =

médecine + industries médicales et pharmaceutiques.

Une Loi d'Orientation pour la Refondation du Système de Santé (LORSS) pour passer d'une logique de soin à une logique de santé : une réforme de même ampleur et de même ambition que celle de 1945 !

La LORSS propose de baser la politique de la santé sur 3 piliers : soin, environnement et éducation.

Les objectifs de santé doivent piloter le système de santé pour stopper la croissance des nouvelles épidémies à échéance de 10 ans (en dehors de la part liée au vieillissement).

Assurer à tout citoyen le droit d'accès aux soins et à la santé au sein d'un Régime Obligatoire et Universel basé sur le principe de solidarité

En conséquence, toutes les mesures récentes ayant conduit à diminuer l'égalité d'accès aux soins (droit au dépassement, remise en cause de l'AME, taxation de 1 euro par feuille maladie, franchise de 18 euros sur les frais hospitaliers...) seront abrogées. Pour garantir à chaque citoyen un accès égal aux soins dans les meilleures conditions de sécurité, le système de santé de proximité sera développé, via les maisons de santé et coordonné avec l'hôpital, via les réseaux de santé. Pour répondre aux besoins de la démographie médicale, un système de quota minimum et

maximum sera instauré pour l'installation des médecins et l'accès aux spécialités. Au niveau hospitalier, le système de la T2A (Tarification à l'activité) fera l'objet d'un moratoire et de nouveaux indicateurs de gestion prenant en compte l'environnement de l'hôpital seront définis. **Le pluralisme thérapeutique sera reconnu avec la même exigence d'évaluation que pour les autres thérapeutiques.** La recherche sur les Médecines Non Conventionnelles sera développée. Les pratiques des laboratoires pharmaceutiques et des industries médicales, les examens biologiques et radiologiques seront encadrés (notamment la fixation des prix) de façon à éviter l'inflation liée aux actes redondants et aux faux progrès. La prescription en DCI, le remboursement sur la base des génériques, l'information indépendante des professionnels de santé seront généralisés. **L'objectif est de ramener la consommation de médicament en France (une des plus importantes au monde) au niveau de la moyenne européenne.**

Une organisation régionalisée et démocratique pour une meilleure efficacité

Les arbitrages de 1945 (paritarisme, coupure santé publique/assurance maladie) sur lesquels reposent l'organisation et la gestion du système de santé sont aujourd'hui dépassés. Une redéfinition

claire de la fonction de chaque acteur est proposée :

- Le Parlement définit et contrôle la politique de Santé de façon globale.
- L'Etat contrôle le système de santé et veille aux solidarités interrégionales.
- La gestion est confiée dans chaque région à un **Conseil Régional de Santé** (CRS), qui négocie un Contrat de Plan Santé pluriannuel avec l'Etat. Le Conseil d'Administration du CRS est constitué de 3 collèges représentant les usagers (élus au suffrage direct), les élus des différentes collectivités territoriales et du CESR, les professionnels et institutions de santé.

Pour la mise en œuvre de sa politique, le Conseil Régional de Santé s'appuie sur **trois Agences Régionales de Santé**:

- *Offre de Soins*. Cette agence a pour mission de coordonner le système hospitalier et le système de santé de proximité. Elle regroupe l'ensemble des services d'organisation, de gestion et de remboursement des soins. Elle met en œuvre les Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire (SROS) et passe convention avec les établissements de soin.
- *Santé Environnementale et Professionnelle*. Cette agence a pour mission de surveiller et de réduire l'impact des facteurs de risques au travail, dans la consommation ou dans l'environnement. Elle regroupe toutes les institutions concernées : Observatoire Régional de la

Santé, Médecine du travail, Associations de Surveillance de la Qualité de l'Air, services environnement des CRAM et des DRASS...

- *Education et Promotion de la Santé*. Cette agence a pour mission de permettre à chacun d'être acteur de sa santé. Elle regroupe les Comités d'Education pour la Santé, la Médecine Scolaire, la Protection Maternelle et Infantile ...

Cette simplification du dispositif institutionnel permettra une meilleure efficacité, car il situera au même niveau de responsabilité la définition des objectifs de santé et les moyens pour les atteindre. Il regroupera en trois types d'agences des centaines d'institutions aux statuts disparates et aux moyens limités. Il redonnera du sens à des institutions comme les caisses d'assurance maladie aujourd'hui confinées à n'être que des payeurs aveugles.

Un dispositif de même nature sera mis en place au niveau national avec la création d'un Conseil National de Santé représentant les Conseils Régionaux de Santé et les 3 Agences nationales concernant les soins, l'environnement et l'éducation pour la santé. **Au niveau local, seront créés des conseils de santé de pays** ayant pour charge de définir et de mettre en œuvre des contrats de santé de pays, outils de la démocratie participative.

2) Une Loi pour la protection de l'alerte et de l'expertise

L'expertise est trop souvent sous l'influence des intérêts économiques. L'objectif de cette loi est de créer une Haute autorité administrative sur le modèle de la CNIL, dite **Haute Autorité de l'Expertise**, en charge de définir les règles de déontologie de l'expertise et de les faire appliquer, de veiller au respect des déclarations de conflits d'intérêts, de protéger les lanceurs d'alerte, de définir et de veiller au respect des relations entre organismes d'expertise et citoyens, ainsi que de définir un nouveau statut d'Etablissement Public (EPSSE : Etablissement Public de Sécurité Sanitaire et Environnementale).

Pour une agriculture paysanne

1) Pour une agriculture respectueuse de l'être humain et de la nature

La France, premier consommateur en Europe et troisième mondial de pesticides avec 76 100 tonnes vendues en 2004, est surtout la première en quantité par ha. Et malgré la baisse en tonnage de 25% environ, la toxicité réelle est en forte

hausse, certains produits s'utilisant avec des doses de quelques grammes par ha au lieu de 3 à 4 kg.

Pionniers du bio au début des années 70, nous pointons désormais à la 13^{ème} place de l'Union Européenne. L'agriculture bio ne représente que 2% de la surface agricole (SAU) nationale alors qu'elle représente 15% en Autriche : plus de la moitié du bio consommé en France est importé. La consommation française de produits biologiques croît sans cesse alors que les surfaces stagnent, et ont même baissé en 2004, un comble pour le pays précurseur en la matière ! L'agriculture biologique concourt à la protection de l'eau, à la préservation des sols et de la biodiversité, à l'autonomie technique et économique des paysans et à l'inscription de l'agriculture et de ses filières dans les territoires (lien société-territoire). Et elle occupe deux fois plus de main d'œuvre par hectare. Par ailleurs, les scénarios pour l'agriculture française en 2025, du « groupe de la Bussière » en 2005, confirment que la généralisation de l'agriculture biologique permettra de protéger l'environnement, de créer des emplois et d'aménager le territoire.

- Le lancement d'Etats généraux (cycle de six mois de débats propositions dans chacune des 22 régions) doit aboutir à une renégociation de la PAC, une forte

impulsion du développement de la bio, permettre aux consommateurs de s'exprimer et de décider pour leur nourriture. Les Etats généraux de l'agriculture ont pour premier objectif d'arrêter la cogestion consanguine actuelle de l'alimentation par la profession agricole, et de mettre en oeuvre la souveraineté alimentaire. Il faut inviter à la même table tous les acteurs de l'alimentation, de l'agriculture et surtout les consommateurs. Ceux-ci doivent devenir, dans le cadre d'organismes soit consultatifs (politiques de répartition des aides), soit décisionnaires (politiques de prévention, précaution et réparation des techniques agroalimentaires) des partenaires incontournables des politiques mises en place par l'état, les collectivités territoriales et consulaires.

- Il s'agit de gérer l'agriculture avec les consommateurs, concernés par l'alimentation. Les agriculteurs, devenus extrêmement peu nombreux en % de la population ne peuvent plus être les seuls à bénéficier d'un ministère « dédié ». Cet axe se décline en plusieurs idées :- La création d'un **Haut Comité de l'Alimentation** consultatif avec un droit de veto sur les problèmes d'innocuité des produits.

- **Arrêter toute culture d'OGM et l'usage de tout produit systémique** (Gaucho,...)

- Arrêter aides et subventions aux maïs irrigués

- Etendre la réglementation Reach aux pesticides, notamment en donnant le pouvoir décisionnel des AMM au ministère de la Santé-mettre en place une évaluation énergétique des intrants, notamment des engrais

-L'objectif de voir l'agriculture biologique représenter 10 à 15 % en 2012, pour cela il est nécessaire de :

-Considérer l'agriculture bio comme une mesure transversale incontournable à toutes les politiques environnementales en agriculture et protection de la nature- Mobiliser les outils de régulation des marchés pour soutenir les filières biologiques durant la phase transitoire 2005-2012,- Mettre en place une « rémunération de reconnaissance » des bénéfices sociaux et environnementaux de la bio,

-Pérenniser les installations bio en complétant l'aide à la conversion bio par une autre répartition des subventions agri-environnementales de la PAC

- Développer les zones à partir de toutes les catégories d'activité et d'habitants afin de pouvoir maintenir et améliorer les services de bases publics, privés et socio-solidaire.

2) Protéger les terres agricoles de la pression du marché foncier urbain, touristique et résidentiel

Le nombre d'agriculteurs diminue toujours fortement, les campagnes se désertifient, les exploitations s'agrandissent, et ceux qui veulent s'installer n'ont pas accès à la terre. Sur un million d'hectares qui changent d'exploitant chaque année, la moitié va à l'agrandissement des exploitations voisines, 10% à d'autres usages (routes, constructions...) et 40% seulement à de nouvelles exploitations. Malgré les discours hypocrites, la politique agricole actuelle favorise cette situation. Pour changer cela, créer de l'emploi agricole et un territoire équilibré et accueillant.

Il faut :

- Aider les petites exploitations « hors normes »

- Supprimer les critères d'âge et financiers favorisant l'agriculture productiviste dominante, aider la création d'emploi agricole en favorisant les projets de productions de qualité dans le respect de l'environnement.

- Transformer la législation fiscale pour taxer fortement les changements de destination de terres agricoles et décourager la vente du bâti rural à d'autres fins

- **Remettre en vigueur un vrai contrôle des structures** pour contrer l'agrandissement des exploitations existantes, notamment sous forme sociétaire, et encourager le travail des hommes plutôt que l'accumulation de capital et de machines.

- **Mettre en place une politique volontariste de protection et de restauration des sols dans le cadre de la loi DTR** pour :

- Stopper la pression foncière (urbaine, touristique.) par préemption dans des zones périurbaines protégées.

- Etendre ces possibilités aux zones rurales pour installer des jeunes et mettre en place un système de fermes relais (identiques aux ateliers relais des collectivités territoriales.)

- **Développer et soutenir les outils collectifs** (CUMA, magasins et réseaux de vente et de transformation, groupements d'employeurs sectoriels et intersectoriels, service de remplacement, etc.) pour abaisser les coûts de production, maintenir de la plus-value aux niveaux des exploitations et des territoires, permettre au maximum d'agriculteurs d'avoir des pratiques solidaires.

La nature: une richesse et non une contrainte

PROTEGER vraiment, APPLIQUER le droit, REPRIMER la délinquance écologique, RESPONSABILISER les aménageurs, RESPECTER les associations, FAIRE REPARER les dommages, RESTAURER le patrimoine, DE-CONSTRUIRE le territoire, DIMINUER l'empreinte, ECONOMISER la Nature,

- *consolider l'acquis législatif et réglementaire de protection et de bon usage de la nature, correction des manquements de la Gauche, suppression des récentes dispositions contraires de la Droite, rédaction et publication des décrets favorables en attente, abrogation des textes scélérats*

- *appliquer de manière pleine et entière les « grands principes en P » : Protection, Pollueur-Payeur, Prévention, Participation, ... Internalisation des coûts des dommages. Renforcement de la Police administrative et judiciaire, formation et implication de la Justice*

- *protéger en amont, par les réformes institutionnelles (proportionnelle, non-cumul, statut de l'élu, rôle des associations,..) et fiscales (écologisation des taxes anciennes, nouvelle fiscalité écologique)*

- contractualiser, en privilégiant les liens Etat-Région-Local : Contrat de Plan Etat-Région (CPER), contrats (à créer) d'Action Partenariale Région-Etablissement Public Administratif (CAPREPA) ou Région-Association (CAPRA),...

- gérer de manière globale et intégrée, en transversalité : passage obligatoire par l'inter (ministériel, Services,...)

- gérer à la bonne échelle pour la Protection de la Nature, ne plus se défaire sur l'Europe. Bien expliquer et utiliser ce niveau . ex : application loyale de Natura 2000, création d'un corps de Gardes-côtes européens.

1) Changer la relation à la nature

Création du corps A de l'environnement requalification statutaire et fonctionnelle des Contractuels de l'environnement (Ministère, Etablissements Publics), injustement oubliés en 83 (loi Le PORS)

Loi de verdissement des politiques sectorielles

visant à rendre incontournable le respect du fait Nature & environnement dans les autres politiques. Pendant de la LOLF de Bercy pour légitimer et promouvoir Ségur... Internalisation, éco-conditionnalité, respect des textes nationaux et internationaux, procédures d'instruction, avis obligatoires,

responsabilités et engagements dans l'action.

Plan éducation à l'environnement et à la nature (EDEN)

Education ou Formation et non pas sensibilisation seulement. Et d'abord des aménageurs : élus, exécutifs, cadres de la fonction publique nationale et territoriale, (avant les enfants !...) Programme d'actions spécifiques sur les publics-cibles, publications dans les organes des Collectivités, contrat de formation du MATEN avec les Fonctions Publiques, réalisation d'émissions TV avec Chaines publiques et autres (clip PN du 20 h),... Contrat MATEN et Min. Education Nationale : intégration de la « leçon des choses de la nature » et de l'écologie scientifique, à l'école, collège et lycée (60 h/an)

Loi sur la protection animale

Définition du statut de l'animal sauvage et domestique. Rôle et compétences des acteurs. Moyens des associations...

2) Stopper toute perte de diversité biologique d'ici 2010

Loi cadre sur la protection de la nature

Pour rénover la loi de 76, corriger ses faiblesses, introduire de bonnes dispositions institutionnelles et du signal fiscal, transcrire le droit communautaire.

Réforme de l'étude d'impact, de l'enquête publique, révision du rôle des Commissaires-enquêteurs, respect du contre-pouvoir associatif. Saisine de l'Etat, contre-expertise indépendante, pénétration du fait environnemental dans les tribunaux, des Cours Administratives et du Conseil d'Etat.

A l'intérieur de ce projet de loi, insertion de 4 titres spécifiques : sur la fiscalité, l'éco-conditionnalité des financements publics et l'économie de la nature, sur le Schéma de services des espaces naturels, sur l'usage et la requalification des sols (URSOL), sur l'organisation de la protection et gestion de la nature : structures et représentations nationales et décentralisées, schéma directeur, maîtrise d'ouvrage, rôle des acteurs publics et privés dans la connaissance et suivi, la R&D.

En particulier, il est impératif de:

- abroger des dispositions anti-Nature (eau, littoral, Grands prédateurs,...) et mise en chantier des dispositions correctrices notamment sur la protection des rivières, les Parcs Nationaux et la politique Loup & Ours

- abandonner des projets destructeurs comme le projet d'extension du Port Autonome de Nantes-St Nazaire sur les vasières de Donges-est, comme le projet autoroutier qui doit traverser l'estuaire de la Charente et le Marais Poitevin.

- soutenir à tous les projets d'espaces protégés, à l'intérieur comme sur le littoral (Parc Naturel de Mer d'Iroise, des Calanques de Marseille, Zones Natura 2000 en Camargue, Var,...) ainsi qu'à toutes les velleités de projet de renaturation (cas du littoral haut-normand, réestuarisation de fleuves côtiers), Plan Rhône à compléter sur le modèle des actions déjà engagées sur les grands fleuves européens (Loire, Rhin, Elbe,...)
- rétablir de la dotation d'Etat aux Etablissements Publics ONCFS, CSP/ONEMA, ONF, ;
- rétablir de l'aide aux Associations PN
- interdire du Gaucho et des systémiques
- développer et renforcer du Plan d'action en faveur des Forêts Tropicales dont le partenariat pour les bassins du Congo et de l'Amazone, soutien aux peuples autochtones, protection des écosystèmes et des espèces (cas particulier des Grands Singes)

3)Loi sur l'eau

(Reprise si l'actuel projet était voté). Réforme des Agences de l'Eau (démocratie, transparence, éco-conditionnalité des aides), de leurs redevances (révision des assiettes, taux et seuils d'exonération). Affirmation d'un Office National de l'Eau et des Milieux

aquatiques (ONEMA), régionalisé, entre l'Etat (DE-Diren) et les Agences

Pour un aménagement du territoire et un urbanisme solidaires et durables

1) Une loi d'orientation foncière et des sols :

Loi d'Affectation et d'Usage des Sols (LAUS)

Les objectifs de cette loi sont de donner aux collectivités territoriales et aux EPCI la capacité de mobiliser les ressources foncières pour faire face à la crise sociale du logement et permettre un équilibre du territoire urbain et rural entre habitat, activités, espaces publics, espaces naturels.

Toute mutation des terres agricoles vers l'urbanisation ne doit être possible que dans le cadre de Schémas de Cohérence Territoriaux et de Projets d'Aménagement et de Développement Durable de territoires, en compatibilité avec la loi d'Orientation Foncière et des Sols visant à encadrer et à limiter l'étalement urbain.

Cette loi doit permettre : de définir **un outil réglementaire visant à lutter contre l'inflation et la spéculation foncière des terrains en mutation**, via l'instauration d'un barème d'encadrement des prix du

foncier défini au niveau national, de **réformer les établissements publics fonciers régionaux**, financées par une taxe spécifique et de **donner la priorité au recours à la préemption par les agences foncières régionales** à généraliser dans l'hexagone.

Nous devons **taxer les plus-values foncières**, en bloquant la hausse spéculative immobilière, en **déconnectant l'achat foncier des EPFL du prix du marché par une décote de 20% à 40 % du foncier préempté**, selon les évolutions spéculatives des trois dernières années et en dégageant des moyens supplémentaires et en **taxant les plus values immobilières au moment de la revente** immobilière et foncière

Pour rendre écologique le sol de notre pays, nous préconisons un **plan de dépollution des sols** et un **plan de récupération des eaux de pluie**

Cette loi aura aussi pour vocation de **résorber les inégalités entre communes et de favoriser la solidarité intercommunale**. Comme le montre l'exemple actuel de L'Ile-de-France, les inégalités de revenus entre communes et intercommunalités "riches" et pauvres" doivent être corrigées par **une péréquation bien plus importante**, le critère "part de logement social" devant évidemment être un élément du calcul de cette péréquation. De plus, au sein même des

intercommunalités, l'utilisation de la Dotation Sociale Communautaire est aussi un levier pour "contraindre" les communes à s'engager dans la mixité des logements.

Enfin, cette loi **renforcera la protection de la qualité des sols, ainsi que la protection du littoral et des espaces naturels.**

La responsabilité réglementaire des propriétaires fonciers doit être renforcée. Pour préserver notre ressource en eau par **la non imperméabilisation des sols, la non modification des écoulements en sortie de parcelles**, les propriétaires fonciers doivent rester sur le long terme **responsables de la dépollution du site et des effets produits sur les riverains ou usagers des lieux.**

2) Une loi des ressources urbaines sociales et écologiques (RUSE) en remplacement de la loi SRU

Les objectifs de cette loi seront de **protéger et préserver la ville européenne historique par des mesures patrimoniales adaptées** (type réglementaire zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager). Mais également, elle permettra **la réalisation des formes urbaines compactes en favorisant la densité écologique**, intégrant et préservant la

diversité sociale des populations, la mixité habitat, emplois, les services aux habitants en privilégiant les liens en mobilité douce et transport public. Enfin, elle donnera la priorité à une gestion économe des ressources foncières, d'eau et d'énergie en favorisant l'élaboration de **Plans Locaux d'Urbanisme "contextuels" privilégiant la qualité des formes urbaines par les gabarits et l'équilibre entre bâti et espaces naturels**, c'est pour cette raison que nous souhaitons **la suppression des COS**. La loi (RUSE) obligera les communes à définir un pourcentage minimum d'espace vert sur le territoire de la commune comme dans chaque parcelle en renouvellement urbain.

3) Priorité au logement pour Tou-te-s

Dans un premier temps, nous devons **rendre opposable le droit au logement**. De plus, **un plan national de lutte contre l'insalubrité** doit être mis en place afin de mettre en sécurité les personnes occupant des logements insalubres : **rendre obligatoire le relogement des occupants expulsés, constituer un fond d'urgence d'assistance au relogement obligatoire financé par la taxation des produits bancaires.**

Une Loi doit confier à une autorité unique, l'Etat, avec un pouvoir de délégation aux

intercommunalités ou aux communes **une procédure unique de lutte contre le logement indigne.**

Il est urgent de rattraper le retard dans la construction du logement social

Nous voulons rendre effective la loi **de Programmation de construction de 200 000 logements sociaux (PLAI, PLUS) et écologiques par an** pendant toute la mandature pour rattraper et reconstituer le parc de logement social en France.

Pour cela, il faut **une taxation de tous les produits bancaires** pour financer la politique du logement social et la politique de la ville. Mais également, nous souhaitons **imposer réglementairement dans les PLU un taux de logement social minimum obligatoire** (de 30 à 70%) dans toutes les constructions neuves de plus de 10 logements, selon les différents secteurs de la ville et leur taux de logements sociaux

La réquisition foncière dans les communes qui n'appliquent pas le taux de 20% pour la réalisation du logement social sous l'autorité de l'Etat, avec obligation de réaliser du logement social.

Pour garantir un logement décent à tous, il faut interdire les coupures d'eau et d'électricité et garantir un niveau de consommation minimal quel que soit le revenu.

Aller vers une société de la pleine activité et un revenu minimum d'existence

1) Lutte contre la pauvreté et l'insécurité sociale

L'enjeu principal est de mettre en place des dispositifs pour aller vers une société du temps choisi qui augmente l'autonomie des personnes tout en assurant à chacun des garanties de droits et de revenus.

L'urgence est de lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres qui touchait déjà plus d'un million de personnes en 2004.

Les 35 heures ont permis la création de 350 000 emplois nets. Il est donc nécessaire de reprendre la marche de la réduction du temps de travail pour aller vers les 32 heures.

Pour faciliter la conversion écologique et solidaire de l'économie et aller vers une société de pleine activité, il est indispensable de développer la formation tout au long de la vie de manière plus ambitieuse.

- La durée légale du temps de travail sera rétablie à 1600 heures dans les entreprises de plus de 20 salariés et ramenée à 1600 heures dans les entreprises de moins de 20 salariés.

- toute personne âgée entre 16 et 65 ans quel que soit son statut se voit attribuer un crédit **temps de formation professionnelle de 1600 heures** à prendre sur l'ensemble de sa vie de travail et selon ses souhaits d'évolution de carrière..

- **Création d'une prime salariale pour les premières heures supplémentaires des temps partiels.** Tout contrat d'une durée inférieure à 20 heures, voit les 9 premières heures et les 9 dernières majorées de manière dégressive. Ce système incitera les employeurs à passer les temps très partiels à un contrat d'au minimum 20 heures sans pénaliser les salariés qui souhaitent passer à temps partiel de manière choisie

- Les résultats de la négociation entre partenaires sociaux devra au minimum aboutir à ce que **le salaire d'un mi-temps au niveau du SMIC horaire** soit équivalent à 650 euros net par mois (50 % du revenu médian et seuil de pauvreté calculé selon les modalités françaises).

- Les minima sociaux, ainsi que l'ASS, seront augmentés pour atteindre pour une personne seule le seuil de pauvreté à la fin de la mandature (650 euros en 2004). Il s'agit, **pour le RMI et l'ASS, d'une augmentation d'environ 50 % sur 5 ans.**

Les allocations des minima sociaux représentent environ 14 milliards d'euros en 2004 soit moins 0,9 % du PIB (1648 milliards d'euros en 2004). L'AAH sera augmentée en conséquence. L'Etat

compensera intégralement les dépenses supplémentaires engagées par les conseils généraux.

- **Le revenu minimum d'insertion est étendu à toute personne de 18 à 25 ans.**

- La volonté d'aller vers une société de pleine activité où le travail salarié ne soit plus qu'une composante parmi d'autres du revenu impose de mettre en place des dispositifs qui permettent d'attribuer un revenu lié à une activité d'utilité sociale. Par ailleurs, la souplesse nécessaire à l'activité économique ne doit pas se traduire par de la précarité pour les salariés. Le cadre actuel du contrat de travail ne permet pas de garantir aux salariés une continuité du statut et des droits en cas de rupture du contrat. Il est proposé d'instaurer de manière optionnelle et expérimentale dans un premier temps, **un contrat d'activité** qui comprendra les clauses actuelles du contrat de travail, ainsi qu'un crédit de droits formation et un contrat d'utilité sociale. En cas de diminution de l'activité dans l'entreprise, le revenu lié à la formation ou à l'activité d'utilité sociale (mise à disposition des compétences professionnelles dans une association, service à la collectivité...) prend le relais tout en garantissant une continuité de statut et de revenu à la personne.

- **Modulation de la durée légale de travail à partir de 55 ans.** Il faut créer un

cadre adapté pour l'emploi des plus de 55 ans. La France possède l'un des taux d'activité des personnes de plus de 55 ans les plus bas d'Europe en contradiction complète avec l'augmentation du nombre de trimestres nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein. La majorité des salariés de 55 ans ne souhaitent ni s'arrêter complètement du jour au lendemain (licenciement ou retraite) ni continuer à travailler au même rythme qu'avant. A compter du 1er janvier 2009, la durée légale du travail pour les plus de 55 ans diminuera progressivement avec l'âge jusqu'à 65 ans. Les heures restantes sont rémunérées soit par un emploi d'utilité sociale non marchand dans le cadre des contrats d'activité soit par des activités de tutorat soit par les droits acquis à la retraite (après modification du mécanisme de décote) soit par la poursuite de l'activité salariée si la personne préfère continuer à travailler à temps plein.

- **La durée légale de cotisations pour la retraite à taux plein sera ramenée de 42,5 ans à 40 ans** et le nombre d'années prises en compte pour le calcul du montant de la retraite sera ramenée de 25 à 15. La durée légale de cotisation variera en fonction de la pénibilité du travail selon des règles négociée par les partenaires sociaux.

2) Mesures fiscales pour aller vers une société plus juste, plus équitable, plus solidaire et plus écologique

L'un des objectifs majeurs de la politique économique sera d'engager la France sur la voie de la décroissance de son empreinte écologique. Il faudrait aujourd'hui environ 3 terres pour que l'ensemble de l'humanité vive comme un français « moyen ». La décroissance de l'empreinte écologique passe par la mise en place d'une écofiscalité beaucoup plus forte qui généralise, aux entreprises comme aux particuliers, le principe pollueur/payeur. Elle passe aussi par le fait de donner une valeur économique à la non-consommation afin d'encourager les entreprises et les particuliers à réduire massivement leur consommation d'énergie.

- **Les taux d'imposition sur le revenu seront rétablis dès le budget 2008 à leur niveau de l'an 2000**, à l'exception du taux marginal supérieur qui sera majoré de 2 points par rapport au niveau de l'an 2000. Ce retour à un système fiscal plus juste devrait rapporter environ 8 milliards de recettes supplémentaires.

- Un chantier sera ouvert des 2007 pour mesurer les incidences des niches fiscales et **faire disparaître des la première loi de finances en 2008 les niches fiscales n'ayant pas d'intérêt en terme de**

conversion écologique de l'économie. Le bouclier fiscal sera supprimé.

- **L'assiette de la taxe d'habitation sera le revenu du ménage** (comme celle de l'IRPP) et remplacera progressivement la valeur locative du bien, revue dans le cadre de la révision cadastrale. La taxe d'habitation comprendra deux parts, une dévolue aux communes et à leur groupements, la seconde aux régions. Une conférence nationale annuelle sur l'harmonisation et l'évolution de cette taxe sera créée.

- **Un taux de TVA majoré de 33,3 % sera instauré sur des produits de luxe et sur les produits dont la nocivité environnementale est avérée.** Les véhicules de grosses cylindrés, les quad, les motos non dotées d'un pot d'échappement spécial entreront dans cette catégorie. La liste sera fixée par décret après acceptation du principe par l'Union européenne.

- Le taux supérieur de l'impôt sur les sociétés qui s'applique aux entreprises de plus de 500 salariés sera augmenté de deux à cinq points, en fonction du chiffre d'affaire et du résultat net. Cette réforme rendra progressif l'impôt sur les sociétés en augmentant la contribution des entreprises les plus grandes et les plus bénéficiaires.

- Les aides à la solvabilisation pour le développement des services à la personnes seront réorientées en faveur des

associations agréées au détriment du gré à gré facteur de précarité.

- **Dès 2007 une étude sur la fusion de la CSG et de IRPP sera entreprise.**

- **Demander à l'Insee d'établir une définition officielle d'un indicateur alternatif au PIB** permettant de mesurer l'évolution de l'empreinte écologique et de communiquer sur une base trimestrielle son évolution au même moment que l'évolution du PIB. Il sera également demandé au CERC d'établir un budget type de consommation compatible avec une empreinte écologique soutenable.

- **Une part supplémentaire de la taxe professionnelle sera assise sur «l'empreinte écologique»** de l'entreprise mesurée en fonction de critères définis aux niveaux des branches d'activités dans le cadre d'une négociation quadripartite entre l'Etat, les partenaires sociaux et les ONG environnementalistes. La définition de ces critères devra aboutir au plus tard au 1er juillet 2008.

- **Une part supplémentaire de la taxe foncière bâtie sera assise sur l'empreinte écologique des bâtiments** de façon à favoriser bâtiments à énergie positive, la HQE, la mise en place de panneaux solaires... Pour le logement social, cette part supplémentaire sera à la charge des offices HLM. Le reste continuera d'être assis sur la valeur locative. Les valeurs locatives remontant à 1970 seront en

totalité réexaminées, de telle manière que le bâti soit estimés à se juste valeur.

- A compter du budget 2008, **les investissements réalisés par les entreprises pour développer les énergies renouvelables ou réaliser des économies d'énergie (isolation...) bénéficieront d'exonération dans le calcul de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.** A compter du budget 2010, ces investissements reviendront dans le droit commun et l'absence d'investissement sera ensuite pénalisée au travers de la création d'une « cotisation carbone » spécifique. Les dépenses engagées par les particuliers seront directement prises en charge par l'Etat dans le cadre de conventions entre l'Etat, un artisan et le client, ou, a minima, feront l'objet d'un prêt à taux 0 dont les mensualités sont calculées en fonction des économies réalisées sur la facture énergétique.

- Pour lutter contre les délocalisations et engager la relocalisation de l'économie, **les prix des transports routiers seront augmentés de façon à tenir compte de leur impact environnemental complet.** Ce surcoût ne sera pas à la charge des transporteurs mais des donneurs d'ordre. Pour favoriser les économies d'énergie divers mesures sont prises dès 2008. Le système des certificats d'économie d'énergie sera étendu.

- Un financement plus juste et lié aux objectifs de santé : paiement des dettes de l'Etat et des employeurs, versement complet des taxes sur le tabac et l'alcool, **extension du principe pollueur-payeur** aux principaux producteurs de risque (chimie, agroalimentaire, publicité...), élargissement et progressivité de la CSG. Remise en cause de la logique de la CADES renvoyant sur les générations futures le paiement des dettes d'aujourd'hui.

- **Ecologisation des 4 taxes locales,** réforme de la TDENS (assiette, taux, péréquation urbain/rural), affectation des taxes existantes liées à la destruction de la nature et création de taxes additionnelles sur la consommation de nature (sur les péages, sur le bâti, sur les surfaces imperméabilisées,... alimentant un Fonds de Restauration de la Nature Introduction de critères liés à la PN dans les péréquations de répartition de la DGF ; Institution d'une Dotation de Protection et de Gestion des Milieux Naturels (DPGN)

3) Economie Sociale et Solidaire et Service Public: le choix d'une société d'égalité, de solidarité et de citoyenneté

Les initiatives d'économie sociale et solidaire amènent dans la production de biens et de liens les valeurs de solidarité,

de responsabilité, de démocratie et d'autonomie. A ce titre, elles méritent d'être soutenues de manière forte et spécifique par l'Etat. Une loi-cadre (même si elle ne se suffit pas à elle-même), au-delà de la reconnaissance du secteur, permettra de fixer un cadre réglementaire, notamment, pour des négociations entre les ministères concernés et les réseaux de l'économie sociale et solidaire, débouchant s'il le faut, sur des textes législatifs particuliers. L'enjeu est à la fois de soutenir l'innovation sociale et de contribuer au changement d'échelle de cette innovation.

- Soutien aux acteurs et au secteur. Il sera mis en place un fonds de soutien à l'innovation dans l'économie sociale et solidaire (co-financé par les régions) qui portera sur le financement de l'investissement immatériel, des dispositifs de formation et d'accompagnement des porteurs de projets d'ESS (notamment les projets collectifs), du soutien à la professionnalisation des emplois et au bénévolat dans le cadre notamment du contrat d'activité (voir projet de loi 2) et sur l'appui à la généralisation des formes d'innovation sociale ((services à la personne, environnement, commerce équitable...))

- Création de chambres consulaires dédiées à l'ESS (transformation des

chambres régionales d'économie sociale et solidaire actuelles en véritables « CCI de l'ESS » avec financement spécifique sur le modèle des autres chambres consulaires.

Appui aux territoires pour le développement de l'ESS. Des fonds territorialisés de développement de l'ESS seront créés en lien avec le fonds national mentionné en 5.1. Par ailleurs, l'ESS sera le cadre d'expérimentation d'un dialogue social local entre les syndicats et les représentants des employeurs de l'ESS (USGERES...)

- Reconnaissance de l'utilité sociale. Le projet de loi sur l'ESS contribuera à la recherche d'une solvabilisation plus large et plus équitable de la demande sociale en matière de service à la personne. En concertation avec les acteurs, et en lien avec la technique du faisceau d'indices utilisée par l'Union européenne pour définir les services d'intérêt général, il sera créé au niveau national un label qui valorisera l'utilité sociale des initiatives de l'ESS.

- Développement de l'épargne solidaire et des fonds gérés selon les principes de l'investissement socialement responsable. Un livret d'épargne solidaire sur le modèle du livret A et du Codevi sera créé et distribué dans l'ensemble des réseaux bancaires. La loi de 2001 sur l'épargne salariale sera aménagée de façon à encore mieux favoriser la collecte de

l'épargne salariale solidaire et à augmenter le montant des fonds placés en investissement socialement responsable. Il sera demandé aux réseaux bancaires de proposer obligatoirement une « carte bleue solidaire ». Un établissement de caution solidaire sera créé pour favoriser les prêts à la création ou au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

- Intégration de l'ESS dans les programmes scolaire du secondaire et de l'université, avec création de poste de chercheur de l'ESS qui étudieront les évolutions et les différentes formes de l'ESS.

- Promotion de la conversion en SCOP. Toute entreprise voulant se transformer en Scop suite à des difficultés financières ou en raison du départ du dirigeant (retraite...) sera avantagée fiscalement les cinq premières années. En cas de fermeture d'entreprise, les propriétaires de la société en difficulté ne pourront pas refuser l'offre faite par les salariés de transformation en coopérative. Un droit d'usufruit des installations de l'entreprise en cas de cessation d'activité sera instauré : les salariés sont autorisés à en bénéficier, s'ils présentent un projet susceptible de préserver tout ou partie de l'emploi ainsi menacé, sous forme coopérative.

- Une loi pour un Service Public rénové (cf. doc. 2)

Pour une alternative à la mondialisation libérale

Contre l'apartheid planétaire pour un contrat social mondial

L'urgence du changement découle de quelques constats : depuis des décennies et plus particulièrement depuis plus d'une décennie de mondialisation et de libéralisation des échanges économiques, le fossé Nord/Sud, loin de se résorber, n'a cessé et ne cesse de croître. Aujourd'hui, les 1 % les plus riches de la population mondiale ont un revenu égal à celui des 57 % les plus pauvres, les 5 % les plus riches de la population mondiale ont un revenu 114 fois supérieures à celui des 5 % les plus pauvres. Aujourd'hui 52,8 milliards de personnes vivent avec moins de 2 dollars US par jour et 1,2 milliards avec moins de 1 dollar US par jour.

Or les flux financiers qui remontent du Sud au Nord sont paradoxalement beaucoup plus importants que ceux descendant du Nord au Sud. Les pays développés n'ont jamais honoré leur engagement pris à Stockholm en 1972 d'accorder 0,7 % de leur PNB. En 2002, les " pays en développement " (PED) ont reçu 57 milliards de dollars US d'aide publique au développement (APD) et 80 milliards d'envoi des migrants, mais ont dû rembourser 343 milliards au titre du

service de la dette et ont vu les multinationales installées chez eux rapatrier 66 milliards !

1) Souveraineté alimentaire

La Politique Agricole Commune doit être profondément transformée, mais dans un sens complètement différent de celui souhaité par Tony Blair, les Américains, et l'OMC.

Il faut reconnaître la souveraineté alimentaire et donc agricole par groupes de pays homogènes:

- **Droit des pays et des grandes régions du Sud à assurer leur souveraineté alimentaire**, à protéger leur agriculture paysanne et garantir le droit à l'alimentation de leurs populations
- Mise en oeuvre de mécanismes de soutien et de régulation des marchés agricoles mondiaux ; arrêt effectif des subventions publiques à l'exportation et prix rémunérateurs pour les produits agricoles
- **Interdire les aides aux exportations déstabilisatrices**
- **Mettre en place des prix rémunérateurs** calculés sur les zones produisant 60% de la denrée concernée, et produite de façon écologiquement et socialement correcte ; pour le reste de la production de la dite denrée, des aides peuvent être attribuées, uniquement au

revenu, plafonnées par travailleur cela se fera dans le but de favoriser l'autosuffisance des produits de base et un commerce équitable.

- **Mettre en vigueur une réelle orientation environnementale de la politique commune** au-delà des principes affirmés et non respectés
- **Encourager la coopération, la formation et le transfert de connaissances agricoles dans les pays du Sud.**

2) Une loi d'orientation et de programmation pour une coopération solidaire

La coopération solidaire a pour objectif de faire respecter et appliquer intégralement la Déclaration Universelle des droits de l'homme en reconnaissant la prééminence des droits fondamentaux sur tout autre droit.

Elle est une coopération qui s'appuie sur trois principes : le principe d'égalité entre partenaires de différents pays, le principe de transparence de la politique de coopération et le principe de participation citoyenne et démocratique permettant une coopération de société à société.

L'Etat met en place des indicateurs des transferts de ressources entre la France et les pays en développement. Il rédige un

rapport annuel communiqué au parlement et rendu public.

De plus, il veillera à la publication des accords bilatéraux de défense franco-africains.

- Suppression du G8, directoire des pays riches et réforme de l'OMC au profit d'une réforme de l'ONU fondée sur la hiérarchie des normes qui place la santé, la culture, les droits sociaux, l'environnement (eau, air, ressources naturelles) au-dessus des règles commerciales)

- Loi d'orientation et de programmation pour une coopération solidaire :

Augmentation de 150 % de l'aide publique au développement pour la mandature 2007 à 2012 avec mécanismes de contrôle parlementaire et citoyen sur le contenu, la destination et l'efficacité de l'aide ; **concentration, de l'aide sur les PMA et les besoins fondamentaux**, renforcement de la coopération de société (commerce équitable, micro-crédits, coopération

décentralisée, ONG et valorisation du rôle des migrants dans la coopération) ;

- création d'un fonds d'aide à la démocratie; réforme de la Coface.

- Taxes mondiales avec décision de la France et engagement de l'UE de la rendre effective sur les transactions financières, sur les transports et les ventes d'armes afin de créer des fonds structurels mondiaux visant à éradiquer la faim et garantir

l'accès aux biens publics mondiaux, traité international contre les paradis fiscaux

- **suppression du " domaine réservé " du Président de la République**, publication des accords de défense et fermeture des bases militaires de la France en Afrique

3) Permettre aux citoyen-ne-s de participer à la coopération solidaire liée aux migrations

Cette mesure se concrétisera en **créant un fonds d'appui aux OSIM, un Livret d'épargne solidaire** ouvert dans les établissements et organismes autorisés à recevoir des dépôts (les sommes déposées sur ce compte serviront au financement sur prêt d'actions de solidarité internationales) D'autre part, nous proposons **la création d'un congé solidaire**. Tout salarié aura droit à un congé solidaire pour participer à une mission hors de France pour le compte d'une association à objet humanitaire.

4) Abrogation de la dette des PMA

L'annulation inconditionnelle, immédiate de la totalité du montant de la dette externe des PMA constitue le signe d'un nouveau départ pour la reconstruction des relations entre les pays sur la base d'une coopération solidaire.

Il faut rappeler qu'une grande partie de la dette des PMA est constituée par des dettes illégitimes contractées dans des conditions pour les moins douteuses. Comment peut-on s'acharner à exiger de populations réduites aux aléas de la survie quotidienne, ravagées par l'analphabétisme, la malnutrition, le chômage, et les maladies de rembourser des sommes considérables souvent détournées par des dictateurs et leurs familles ou utilisées pour assurer des profits aux entreprises transnationales ?

La gravité de la situation de la pauvreté de masse et l'effondrement économique et social de ces pays asphyxiés par un service de la dette qui ne cesse d'augmenter et qui absorbe une grande partie des ressources internes exige un geste clair de la France, de l'Europe et de la communauté internationale.

- **Annulation de la dette des PMA et calcul de la dette écologique de ces pays**
- **Audit de la dette des pays du Sud vis-à-vis de l'Etat et des bailleurs publics français.**

Il est important de faire le lien entre la dette coloniale, la dette écologique, et la dette liée à la Françafrique. La dette, sous toutes ses formes, passe non seulement sur l'économie des anciennes colonies françaises mais aussi sur l'imaginaire des peuples en France ou en Afrique. Cet imaginaire colonial doit être soldé en posant à la fois clairement le problème de

la mémoire, de l'impunité et du devoir de réparation même s'il n'est pas réellement quantifiable et doit demeurer un enjeu collectif.

- abrogation de l'article 4 de la loi du 23 février sur le rôle positif du colonialisme ; mise en place d'une Commission d'historiens avec audit public sur les responsabilités de la France depuis 1945 en Afrique ;

Vers la 6^{ème} République

- Etablissement d'un régime parlementaire

Le régime présidentieliste ultra-personnalisé et centralisé de la Vème République gaullienne a été encore renforcé par la réforme du quinquennat, couplé à la préséance chronologique systématique de l'élection présidentielle sur les législatives. Cette situation se trouve en complet décalage par rapport au standard des grandes démocraties, notamment européennes (mais à l'exception du régime présidentiel états-unien).

L'objectif est de faire du scrutin législatif le moment démocratique majeur du pays et du Président de la République une personnalité consensuelle, qui n'interfère pas dans la vie politique du pays, en

rendant au débat d'idées son dynamisme et sa dimension collective et en dépersonnalisant les enjeux de la conquête du pouvoir.

Pour cela, il faut **restituer l'ensemble du pouvoir exécutif au gouvernement, sous la seule autorité du Premier ministre**, issu de la majorité élue à l'Assemblée Nationale et responsable devant elle.

Le Président de la République doit être élu par les deux assemblées parlementaires réunies en Congrès.

Le Président aura pour unique rôle la garantie du bon fonctionnement des institutions.

- Instauration de la proportionnelle aux législatives (cf. doc.2)

- Un référendum d'initiative populaire et un droit d'initiative législative par voie de pétition

Le referendum d'initiative populaire doit être encouragé à tous les niveaux de collectivités publiques. Les conditions de son organisation seront précisées de façon à ce que les questions soumises au suffrage des citoyens correspondent effectivement à une préoccupation de la population, et des seuils de participation en garantiront la représentativité. Les questions posées ne pourront porter sur des sujets remettant en cause les droits fondamentaux. Couplé à la possibilité de saisine directe du Conseil constitutionnel, le referendum d'initiative populaire permettra une participation plus

effective des citoyens à l'élaboration de la loi commune. Enfin, un droit d'initiative législative devrait être conféré aux citoyens: toute proposition de loi contresignée par 500 000 citoyens devrait être automatiquement inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

- La reconnaissance des langues minoritaires

Signée sous le gouvernement Jospin, la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires a été bloquée par Chirac pour non conformité à la Constitution en son article 2, qui précise : « La langue de la République est le français ».

Plusieurs propositions de loi constitutionnelle ou amendements ont été déposés depuis, notamment par les parlementaires Verts, auxquels il n'a pas été donné suite par les différents gouvernements.

Les objectifs sont d'une part de parvenir à une « récupération » linguistique, c'est-à-dire, un rétablissement du bilinguisme dans tous les secteurs de la vie publique et privée dans les régions historiquement concernées, et d'autre part de permettre aux langues minoritaires parlées par les populations issues de l'immigration et des diasporas d'être transmises en toute dignité à leurs descendants.

Pour cela, il faut une réforme constitutionnelle permettant la ratification

de TOUS les articles de la Charte (a maxima et non a minima), ainsi que l'adoption d'une loi-cadre établissant un statut stable et ambitieux en terme de moyens mis en œuvre.

- Représentativité des citoyens et des élus locaux.

Le but est de corriger les dysfonctionnements criants des nouvelles institutions et à rendre la démocratie de proximité plus efficace et plus intégratrice :

- Election des comités de quartier au suffrage universel et transformation de ceux-ci en communes urbaines de base dotées de toutes les compétences non attribuées à la communauté de communes

- Les communes urbaines de base seront élues selon les modalités existantes pour les élections municipales, mais aussi scrutin de liste avec les candidats au conseil municipal.

- Redécoupage électoral des élus des communes urbaines (1 élu pour 100 habitants)

- Fédéralisme Différencié

La Constitution reconnaît depuis peu les Régions. Mais les dernières lois de décentralisation ont dans le même temps renforcé le rôle de leurs concurrents que sont les Départements. Cette situation entraîne confusion démocratique et gaspillages et contribue dans les faits à maintenir un pouvoir centralisé fort par l'organisation de la concurrence entre ces

différents niveaux de gestion territoriale. Le transfert de compétences de manière uniforme à leur bénéfice ne cadre pas avec la diversité des situations existantes et le découpage géographique actuel entre en contradiction avec certaines réalités historiques, linguistiques notamment.

Les objectifs sont d'une part permettre l'émergence de véritables « Autonomies » à l'espagnole, échelon majeur des pouvoirs décentralisés, avec possibilité de différenciation, entre les unes et les autres, des compétences transférées, et d'autre part de tenir compte des réalités historiques des territoires concernés en matière de découpage géographique

Pour cela, il est nécessaire de créer de nouvelles entités, voire un redécoupage géographique: département basque, établissement de coopération inter-régionale occitane, collectivité territoriale à statut spécifique pour la Catalunya nord, réunification de la Savoie, de la Bretagne, de la Normandie, etc., ainsi qu'un transfert de compétences et de moyens de l'Etat vers ces entités autonomes, différenciés selon les demandes de leurs assemblées élues.

- Pour un mandat unique et sa limitation dans le temps (cf. doc. 2)

- Statut de l'élu (cf. doc.2)

Pour des droits effectifs

1) La garantie des libertés fondamentales et la lutte contre les discriminations

- Numerus clausus pour la détention en milieu fermé et en milieu ouvert. *Le projet d'instaurer un numerus clausus en prison aura pour effet de mettre un terme définitif à la surpopulation carcérale et aux drames qu'elle induit.*

Décider de n'installer qu'une personne là où il n'y a qu'une place relève de l'élémentaire respect, voire du simple bon sens. Le responsable politique, le législateur et l'administration disposent, sous réserve d'un meilleur examen et de propositions à venir, de quatre voies pour ajuster le nombre de personnes détenues au nombre de places :

Limiter la durée de l'incarcération en obligeant à l'application des mesures prévues par les textes (aménagement de peine, libération conditionnelle, limitation de la détention provisoire...),

Mettre en œuvre les peines de substitution et les dispositifs alternatifs à la prison déjà présents dans l'arsenal législatif (amende, jour-amende, travail d'intérêt général, sursis avec mise à l'épreuve...),

Supprimer la peine d'enfermement pour certains types de délits qui n'impliquent aucune sorte de dangerosité (infraction

simple à la législation sur le séjour, par exemple),

libérer de façon anticipée un détenu en fin de peine pour permettre la mise en détention d'un nouvel arrivant.

De plus, il est important de permettre à la Commission de déontologie d'avoir un rôle moteur dans le respect de la dignité des personnes privées de liberté. Il faut d'une part lui donner plus de moyens financiers, mais également élargir son champ de compétence à l'ensemble des lieux où il y a privation de liberté.

- Abrogation des lois liberticides

Abrogation de l'ensemble des dispositifs liberticides adoptés depuis 2001 et impérativement l'article 434-7-2 du code de procédure pénale relative à l'information par toute personne du fait de ses fonctions (y compris les avocats) de révéler des informations à des personnes susceptibles d'être impliquées dans la commission d'une infraction lorsque cette révélation est de nature à entraver le déroulement des investigations ou la manifestation de la vérité (passible de 5 ans d'emprisonnement). De même, il faut réaffirmer la légalisation des drogues douces.

- Renversement complet de la charge de la preuve en matière de discrimination

La plus grande difficulté en matière de discrimination résulte du fait que la charge de la preuve incombe à la personne

discriminée. Il faut rappeler que la discrimination, qu'elle relève de fait directs ou indirects, est très difficile à prouver. Or, il est plus facile de prouver que l'attitude différenciée est objective ou non. C'est pour cette raison que nous souhaitons – comme c'est le cas dans le droit du travail - l'inversement de la charge de la preuve en matière de discrimination, notamment dans les contentieux relatifs au logement, à l'emploi et à la santé.

- Egalité d'accès à la santé

Obliger les médecins, quelque soit leur spécialité, à prendre en charge les bénéficiaires de la CMU et de l'AMEP.

- Egalité des droits contrôlée par des outils statistiques sur les discriminations

Construire des outils de statistiques qui à l'instar de ce qui existe pour les discriminations envers les femmes permettent de mesurer quantitativement et qualitativement les discriminations afin de pouvoir lutter efficacement contre toutes les discriminations (raciales, sexiste, par rapport au handicap, territoriales...)

- Lutte contre les violences faites aux femmes, création d'un ministère des droits de la femme

La violence de genre représente le symbole le plus brutal de l'inégalité existant dans notre société.

L'avantage d'une loi-cadre, à l'instar de la nouvelle loi espagnole, est qu'elle regroupera en un ensemble lisible, visible

et cohérent, des mesures législatives qui saupoudrent le code. Elle couvrira aussi bien les aspects préventifs, éducatifs, sociaux, d'assistance et d'attention ultérieure aux victimes que la réglementation civile relative à la sphère familiale ou de cohabitation où se produisent la plupart des agressions, ainsi qu'à la sphère publique. On y abordera également la réponse punitive que doivent recevoir toutes les manifestations de violence que régira cette loi.

La loi abordera la violence de genre sous un angle intégral et multidisciplinaire en commençant par le processus de socialisation et d'éducation. Elle prévoira également des mesures de sensibilisation et d'intervention dans le domaine de la santé.

Nous voulons la création d'un Ministère des droits des femmes, qui puisse prendre en compte la situation et les droits des femmes, françaises et immigrées, dans leur globalité, en finir avec l'invisibilité. Ces droits sont tous profondément liés, et ne peuvent être traités séparément ni hiérarchisés. Ils ne peuvent être laissés au bon vouloir d'autres ministères.

- Mariage et adoption pour les couples de même sexe et reconnaissance des formes diverses de parentalité.

En France et en Europe, les Verts soutiennent depuis longtemps les revendications des personnes LGBT pour l'égalité des droits et contre les

discriminations. Aux côtés des associations, aux côtés des couples qui sont discriminés, aux côtés des personnes qui sont laissées sans droits, les Verts se sont toujours engagés sans ambiguïté. L'égalité des droits devant le mariage et l'adoption entre les hétérosexuel-le-s, les transsexuel-le-s et les homosexuel-le-s doit aujourd'hui devenir une réalité, si l'on veut que notre République respecte ses principes fondamentaux dans les faits. L'amélioration du PACS dans le sens d'une égalité absolue entre les droits conférés par celui-ci et le mariage doit, pour les mêmes raisons, voir le jour dans les meilleurs délais (fiscalité, adoption, etc.).

Enfin la parentalité doit plus généralement être revisitée par le législateur afin de permettre à l'enfant d'être mieux pris en charge au sein des nouvelles formes que prend la famille. En particulier, une loi permettant la tutelle de l'enfant par le/la partenaire de vie du parent ayant la garde de l'enfant lorsque celui-là est d'accord devra permettre à l'enfant une continuité éducative et affective adaptée à sa situation familiale, même en cas de décès du parent tuteur.

- Réintégrer dans l'espace politique et juridique commun les politiques en direction des personnes en situation de handicap

Les lois actuelles qui orientent la politique sur le handicap : loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 et loi n° 2005-102 du 11 février 2005, consacrent le maintien des personnes en situation de handicap hors de l'espace politique commun. Afin que les personnes en situation de handicap retrouvent l'intégralité de leur citoyenneté nous demandons la réintégration dans l'espace politique et juridique commun des politiques publiques les concernant.

Les mesures que nous proposons appellent à des modifications de fond dans la prise en compte du handicap en France et impliquent des modifications des textes législatifs actuels afin de permettre, à terme, **le rattachement des institutions médico-éducatives à l'Éducation Nationale** (et non au ministère de la Santé) **et celui des Centres d'Aide par le Travail (C.A.T.) au Ministère des Affaires Sociales** (et non au ministère de la Santé). C.A.T. dont, la mission d'adaptation doit par ailleurs être garantie.

En ce qui concerne la Caisse Nationale de Solidarité, créée récemment par la loi de 2005 et censée financer l'ensemble des politiques en direction des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, cette dernière est basée sur un principe de charité puisque son financement fait appel à la "solidarité" au travers d'un jour férié devenu jour de travail. Nous demandons sa suppression et

l'intégration des dépenses qu'elle finance dans le régime général de solidarité sociale nationale.

Enfin, pour permettre de coordonner ces changements fondamentaux, nous souhaitons **la création d'un poste de délégué interministériel aux personnes en situation de handicap, rattaché directement auprès du Premier ministre**. Ce délégué aura pour mission l'intégration dans les politiques générales communes de toutes les mesures d'ordre législatif ou réglementaire sur le handicap pour, à terme, disparaître.

2) Sortie de l'immigration de la tutelle du ministère de l'intérieur et de sa vision policière

- Le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers pour toutes les élections

Il faut rappeler que le 3 mai 2000, une proposition de loi constitutionnelle a été approuvée par l'Assemblée Nationale et transmise au Sénat. Cette proposition de loi constitutionnelle qui donne le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers non communautaires dans les mêmes conditions que les étrangers communautaires n'a jamais été mise à l'ordre du jour du Sénat. Alors qu'une majorité de nos concitoyens semble en

accord avec le vote aux élections locales, nous devons aller plus loin, en revendiquant le vote à toutes les élections.

-Droit d'asile

Il est urgent de retrouver un véritable droit d'asile et de revenir à la pleine application de l'esprit de la Convention de Genève, en France et au niveau de l'Union Européenne. L'OFPRA doit être réellement indépendante (des ministères de l'intérieur et des Affaires étrangères), que cela concerne l'ensemble des documents demandés, de la transmission des décisions motivées. La présence de représentants d'associations et de représentants du HCR au sein de l'OFPRA doit être garantie.

Les demandeurs d'asile doivent pouvoir bénéficier de tous les moyens de se faire entendre (information de leurs droits, délai très rapide d'enregistrement des demandes d'asile, interprète, aide d'avocat et de tierces personnes de son choix etc.) devant l'OFPRA, à l'instar de la commission de recours des réfugiés.

Les demandeurs d'asile ne doivent plus se retrouver dans la précarité. Ils doivent en conséquence disposer d'un vrai dispositif d'accueil et d'hébergement, du rétablissement de l'autorisation de travail et accéder aux droits sociaux de tous.

Nous refusons absolument la notion d'"asile interne", de "zones de protection", de "pays surs", notions floues permettant l'expulsion de demandeurs d'asile vers des

zones dangereuses pour leur intégrité physique et morale.

Nous voulons étendre le droit d'asile aux victimes de violences sexistes, homophobes, transphobes et lesbophobes de manière explicite dans la loi française, cette mesure imposant une interprétation systématique de la Convention de Genève en ce sens.

- Citoyenneté de résidence européenne (cf. doc.2)

- Régularisation globale de tous les sans-papiers

Les lois en vigueur créent une nouvelle discrimination entre les ressortissants de l'ancienne Union Européenne, libres de s'installer et de travailler, ceux des nouveaux pays titulaires de demi-droits et tous les autres. Pour ces derniers ne faisant pas partie de l'UE, aucun droit qu'ils ne doivent arracher pour subsister décemment, se soigner ou bien fonder une famille. Arrestations, expulsions, répression accrue, hommes, femmes et enfants expulsés de logements et mis à la rue, preuves indéniables d'une politique discriminatoire et injuste.

- Droit de vivre en famille (cf. doc.2)

- Liberté de circulation et sécurisation du séjour pour les étrangers en France(cf.doc.2)

- Abrogation totale de la double peine

Présentée comme un texte d'abrogation de la double peine - peine complémentaire qui

conduit un condamné étranger à être expulsé du territoire une fois purgée sa peine de prison -, la loi Sarkozy a consacré certaines catégories comme "protégées". Cette situation n'est pas acceptable.

Vers le pluralisme, l'indépendance et la liberté des médias et des outils de communication

1) Mesures anti-concentration, indépendance des médias vis-à-vis des groupes qui reçoivent des commandes publiques et instauration d'un organe de régulation démocratique :

La concentration économique met en danger le pluralisme de l'information, l'éthique de la programmation et la capacité de création indépendante.

L'arrivée de la télévision numérique terrestre (T.N.T.) semblait pouvoir répondre aux attentes de petits opérateurs, ancrés sur des territoires de vie et soucieux de rapprocher les citoyens de « leurs » médias. Or, les critères de l'instance de régulation en matière d'attribution des fréquences (C.S.A.) mettant en avant la solidité financière des futurs opérateurs ont conforté les grands groupes.

Pour permettre le pluralisme audiovisuel, il est nécessaire d'accentuer les mesures anti-concentration en ce qui concerne le cumul

des autorisations d'exploitation de fréquences, et de simplifier l'application des dispositions anti-concentration actuelles.

Par ailleurs la majorité des médias français est actuellement aux mains de grands groupes industriels et financiers (Bouygues, Lagardère, Dassault...) qui bénéficient largement de commandes publiques. Une législation rendant incompatible le contrôle des groupes et des réseaux média par des holdings industrialo-financiers qui reçoivent des commandes publiques est indispensable pour empêcher des conflits d'intérêts dangereux pour la démocratie.

Enfin, le non-respect récurrent des cahiers des charges des chaînes commerciales montre l'urgence d'une réforme d'un C.S.A. qui ne joue plus son rôle. Le mode de nomination des membres doit être modifié afin d'en faire un organe de régulation démocratique ouvert aux professionnels et aux usagers de la télévision.

2) Suppression de la publicité sur les chaînes publiques et taxation de la publicité au profit d'un renforcement du service public et des télévisions non commerciales :

En l'espace de huit ans, le nombre de chaînes était multiplié par 2,5 en France alors que la production globale de fictions originales diminuait de 16%.

Du côté du service public, la dépendance des recettes publicitaires limite ses capacités d'autonomie et ses objectifs de qualité qui seuls peuvent lui permettre de s'ériger en contre modèle fort face à la puissance de groupes d'audiovisuels privés mus par une logique sans scrupule du profit.

Afin de libérer le service public de la pression des annonceurs, nous demandons la suppression de la publicité sur les chaînes publiques. Cette suppression doit s'accompagner d'une taxe qui compensera le supplément de marché publicitaire dont les télévisions commerciales bénéficieront du fait de cette interdiction. Cette taxe doit servir à la création d'un fond de soutien aux télévisions du tiers secteur et au renforcement des chaînes publiques (nationales ou locales) dont le financement actuel est notablement insuffisant (bien inférieur à celui des chaînes publiques en Grande-Bretagne et en Allemagne) et ne leur permet pas d'investir dans de grandes créations populaires.

3) Imposer l'usage des standards ouverts et favoriser l'utilisation des logiciels libres dans les administrations :

L'ordinateur et Internet sont des outils utilisés aussi bien dans le milieu professionnel que dans le quotidien (loisirs, démarches administratives...). La communication entre machines et logiciels de marques différentes est un problème que

le monde de l'Internet a su résoudre par l'adoption de standards ouverts et non-proprétaires (comme par exemple le format HTML). Par ailleurs l'utilisation de standards ouverts garantit la transparence des données utilisées (assurance que les fichiers ne contiennent pas d'information cachée ou illisible).

Afin de garantir la transparence et la pérennité des données informatiques de l'administration, nous demandons que cette dernière ait l'obligation d'utiliser des standards ouverts.

Les développeurs de logiciel libre font le choix de proposer des outils et des méthodes de communications librement utilisables, copiables, améliorables et réutilisables. La promotion, l'utilisation et la défense du logiciel libre sont des enjeux essentiels pour un développement harmonieux de la société de l'information et pour le partage des connaissances. La principale menace à l'encontre du logiciel libre est la tentative d'introduction de directives visant à autoriser la brevetabilité des concepts logiciels. Une telle approche engendrerait irréversiblement des monopoles commerciaux sur des catégories de logiciels et serait un frein à l'innovation technologique.

Afin de faciliter le développement de logiciels libres nous demandons que leur utilisation soit facilitée dans l'ensemble des

administrations et du secteur public. Par ailleurs les Verts affirment leur opposition à toute législation nationale ou internationale permettant de quelque manière que ce soit la brevetabilité logicielle.

Une politique de l'éducation en rupture avec l'idéologie de la compétition et garante du développement personnel dans le respect des diversités :

1) Lutte contre les inégalités scolaires dès le primaire (cf.doc.2)

2) Suppression des classes préparatoires et intégration des grandes écoles dans les structures P.R.E.S. (Pôles de recherche et d'éducation supérieur) :

Les classes préparatoires aux grandes écoles (C.P.G.E.) sont des sections intégrées à certains lycées destinées à « préparer » des néo bacheliers, sélectionnés sur dossier, aux concours des grandes écoles d'ingénieur et de commerce (il existe aussi une filière littéraire, aux effectifs peu importants). Ce système trouve avant tout sa justification dans une idée paroxystique de l'élitisme, mais son analyse révèle de nombreux

dysfonctionnements et son existence engendre de graves travers tant en amont qu'en aval.

En amont, les C.P.G.E. servent de modèle inconscient de l'excellence à atteindre, en exprimant des exigences en mathématiques sans commune mesure avec ce qui se pratique dans les pays européens dont les performances scolaires sont les plus avancées (pays nordiques). Elles forment à la compétition, la rivalité, et le sacrifice des aspirations personnelles préparant ainsi parfaitement le terrain aux exigences « d'employabilité » du capitalisme cognitif. En aval, en privilégiant la sélection par les mathématiques, au détriment des sciences expérimentales, le « modèle » des classes préparatoires contribue à freiner les vocations scientifiques et induit un biais dans la formation des scientifiques et des ingénieurs dont nous avons besoin.

Elles contribuent par ailleurs à un affaiblissement des premiers cycles universitaires et créent une césure entre une « élite », recrutée précocement pour former les cadres du secteur privé, et le reste des candidats aux études longues, ce qui se traduit in fine par une incompréhension entre le monde de la recherche et celui de l'industrie, dommageable au secteur privé (coupé d'une source d'innovation et de personnels hautement qualifiés) comme aux jeunes chercheurs (manque de débouchés).

Enfin les classes préparatoires captent les financements publics au détriment de l'Université. La Nation attribue deux fois plus de moyens aux étudiants des classes préparatoires qu'aux étudiants à l'Université

Les Verts s'engagent donc à supprimer classes préparatoires aux grandes écoles telles qu'elles existent et de les intégrer, dans un premier temps, dans les premiers cycles universitaires

Cette mesure est une étape clé du rapprochement des grandes écoles et de l'université, qui devrait se faire sous l'égide de Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) renforcés et à la vocation régionale affirmée.

3) Plan de développement de l'initiative et de l'innovation pour la réussite scolaire

Trop de réformes ont été imposées par le haut de façon législative. Il s'agit donc à travers un plan de développement de l'initiative et de l'innovation dans l'Éducation Nationale de conforter et valoriser les expériences de terrain, pour que notre pays fasse jeu égal avec les nations européennes les plus performantes en matière de réussite scolaire (pays nordiques). L'initiative des enseignants et l'innovation, l'adaptation continue à la diversité des élèves, la valorisation de toutes les formes d'intelligence, doivent

cesser d'être marginaux pour être au cœur de la démarche pédagogique.

Il s'agit de rendre les enseignants acteurs du changement pour des élèves davantage acteurs de leur formation : par le développement des activités culturelles et de la créativité dans l'enseignement scolaire ; par l'introduction à l'école de la culture du débat et de la recherche du consensus ; par la mobilisation des parents comme principaux partenaires éducatifs au travers de différents projets pédagogiques ; par l'ouverture à la société et aux partenariats, notamment avec les mouvements d'éducation populaire.

Un appel à projets d'équipes sera lancé auprès des établissements scolaires pour qu'à la rentrée suivante, au moins deux cents établissements, écoles, collèges,

lycées et lycées professionnels soient ainsi labellisés sur la base des quatre objectifs cités ci-dessus. Ces équipes pourront procéder à des assouplissements horaires et du service des enseignants, modifier les rythmes scolaires.

Les projets seront validés par une commission ad hoc rattachée au ministre et leur mise en œuvre sera auditée par des équipes mixtes comprenant Inspecteurs Généraux, représentants de parents et des mouvements pédagogiques reconnus.

4) Relance des partenariats avec les mouvements d'éducation populaire et les acteurs culturels

L'institution Éducation Nationale a de plus en plus de mal à remplir sa promesse égalitaire. Elle doit reconnaître la pluralité des publics qu'elle accueille et la diversité

des situations d'apprentissage. Pour cela, elle a besoin de s'ouvrir davantage aux parents, aux familles et au tissu associatif qui les rassemble. Les mouvements d'éducation populaire et les associations culturelles jouent un rôle social de premier ordre, notamment dans les quartiers où des établissements sont classés en zone d'éducation prioritaire (Z.E.P.). Sans ces organisations et les personnels qui les composent, la société éclaterait sous le coup des bouleversements économiques. Il faut donner toutes leurs places à ces organisations d'éducation populaire en clarifiant leur statut et en multipliant les occasions de partenariat entre elles et les acteurs institutionnels de l'éducation.